

**SEANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009**

Date de convocation :  
6 octobre 2009  
Date d'affichage :  
6 octobre 2009  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en  
exercice : 44

Membres présents : 25  
Pouvoirs : 1

**OBJET : 2009/C10/01**

**Contrat ECOFOLIO  
Avenant n°1**

Acte rendu exécutoire :

**/ 2 NOV. 2009**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 2 NOV. 2009**

Et publication le :

**/ 2 NOV. 2009**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf  
Le 22 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

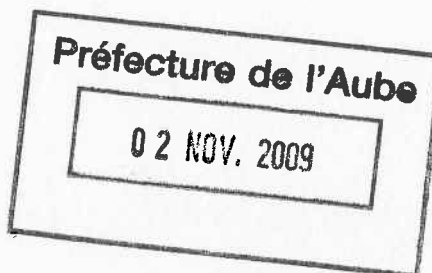
Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, François COLIN, Alain DEROIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, José GONCALVES, William HANDEL, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Martine JOBE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Jacques MOUCHEL, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Pouvoirs (1) :

Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN



**Contrat ECOFOLIO – Avenant n°1**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la signature du contrat avec la société ECOFOLIO pour les journaux revues magazines (catégorie 1.11). Une nouvelle règle s'applique pour l'intégration des nouvelles dispositions relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés visés via le gisement national d'imprimés (G niv) et les taux conventionnels, fonction du milieu, à appliquer aux tonnages recyclés.

Il est donc proposé d'intégrer cette nouvelle règle dans le contrat ECOFOLIO.

Vu le contrat EF010035-A signé avec ECOFOLIO signé le 26 mars 2009.

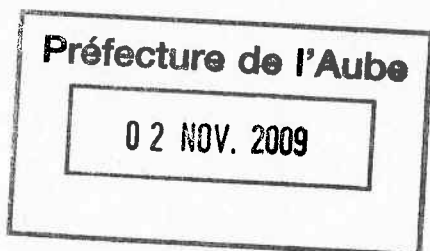
Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer avec la Société ECOFOLIO un avenant n°1 au contrat EF010035-A.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 26 octobre 2009  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Date de convocation :  
6 octobre 2009  
Date d'affichage :  
6 octobre 2009  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en  
exercice : 44

Membres présents : 25  
Pouvoirs : 1

**OBJET : 2009/C10/02**

**Traitement et valorisation  
des déchets de la  
Communauté  
d'Agglomération  
Troyenne**

**Avenant n°1 au marché  
Lot 3 notifié le  
30 décembre 2004**

Acte rendu exécutoire :

**/ 2 NOV. 2009**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 2 NOV. 2009**

Et publication le :

**/ 2 NOV. 2009**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf  
Le 22 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, François COLIN, Alain DEROIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, José GONCALVES, William HANDEL, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Martine JOBE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Jacques MOUCHEL, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Pouvoirs (1) :

Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

02 NOV. 2009

**Traitement et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Troyenne - Avenant n°1 au marché Lot 3 notifié le 30 décembre 2004**

La Présidente rappelle à l'assemblée que l'engagement de la société CHAZELLE TRI VALORISATION prévoyait, après le tri, la valorisation des cartons 1.04-1.05 sur le centre de tri TRIVAL'AUBE implanté à La Chapelle Saint Luc (10600), ainsi qu'un prix de reprise des catégories 1.04 et 1.05.

Afin d'être en cohérence avec le contrat barème D signé entre le SDEDA et la société ECO-EMBALLAGES dans le cadre de la garantie de reprise, les catégories de cartons recyclables 1.04 et 1.05 issues des ménages devront être valorisés dans la filière définie dans ledit contrat de garantie de reprise.

La rémunération de la société CHAZELLE TRI VALORISATION comprend donc la réception, le tri, le conditionnement, le chargement des véhicules de transport et le contact de la filière REVIPAC pour l'enlèvement des matériaux. Ces matériaux doivent respecter les Prescriptions Techniques Minimales définies dans le contrat barème D signé entre le SDEDA et la société ECO-EMBALLAGES.

Le présent Avenant a pour objet :

- d'intégrer la modification du mode de gestion des catégories de cartons 1.04-1.05,
- d'identifier les nouvelles conditions de recettes du SDEDA liées à cette modification.

La prestation de la société CHAZELLE TRI VALORISATION comprend la réception, le tri, le conditionnement, le chargement des véhicules de transport et le contact de la filière REVIPAC pour l'enlèvement des matériaux.

Ces matériaux doivent respecter les Prescriptions Techniques Minimales définies dans le contrat barème D signé entre le SDEDA et la société ECO-EMBALLAGES.

La modification de gestion entraîne la suppression des lignes de recettes minimales garantie de valorisation 1.04 et 1.05 :

Vu le marché de traitement et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Troyenne lot 3 notifié le 30 décembre 2004 à la société Chazelle Tri Valorisation,

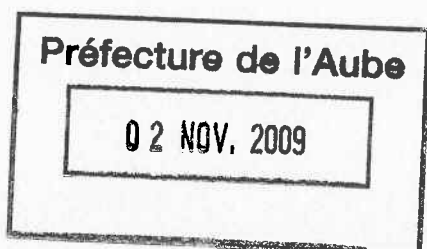
Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**AUTORISE** la présidente à signer avec la société Chazelle Tri Valorisation un avenant n°1 au marché de traitement et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Troyenne (lot n°3).



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 26 octobre 2009  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Date de convocation :  
6 octobre 2009  
Date d'affichage :  
6 octobre 2009  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 45  
  
Nombre de membres en  
exercice : 44  
  
Membres présents : 25  
Pouvoirs : 1

L'An Deux Mille neuf  
Le 22 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, François COLIN, Alain DEROIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, José GONCALVES, William HANDEL, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Martine JOBE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Jacques MOUCHEL, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Pouvoirs (1) :

Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN

**OBJET : 2009/C10/03**

**Marché T 1 2009  
Traitement, tri et valorisation  
des déchets du SDEDA**

**Lot 1  
Lot 2  
Lot 3  
Lot 4  
Lot 5  
Lot 6**

Acte rendu exécutoire :

**/ 2 NOV. 2009**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 2 NOV. 2009**

Et publication le :

**/ 2 NOV. 2009**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

**Préfecture de l'Aube**

**02 NOV. 2009**

**Marché T 1 2009**  
**Traitement, tri et valorisation des déchets du SDEDA**

La Présidente rappelle à l'assemblée que les contrats de traitement des déchets ménagers et assimilés arrivaient à échéance au 31 décembre 2009. Une nouvelle procédure d'appel d'offres a donc été lancée au mois de juin 2009 pour les renouveler. La commission d'appel d'offres s'étant réunie les 21 septembre 2009 et 8 octobre 2009, il est désormais demandé au conseil d'autoriser la Présidente à signer les marchés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et notamment la procédure d'appel d'offres ouvert de services à bons de commande à prix unitaires sans minimum ni maximum et notamment les articles 33 et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics ,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 8 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

**Vote**

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
60	0	0

**LE COMITE SYNDICAL,**

**AUTORISE** la Présidente à signer les marchés à intervenir :

1) avec l'entreprise VALEST pour :

**Lot n°1** : Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés  
et Mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert à proximité de l'agglomération troyenne, chargement et transport des déchets

<b>Prestations</b>		<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
<b>Traitement</b>	<b>DMA</b>	<b>tonne entrante</b>	<b>58,00 €</b>
<b>TGAP</b>	<b>DMA</b>	<b>tonne entrante</b>	<b>13,00 €</b>
<b>Transfert</b>	<b>DMA</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>16,75 €</b>

**Délibération n° 2009/C10/03**

2) avec le groupement Agricompost/La Compostière de l'AUBE pour :

**Lot n°2 : Valorisation des Déchets Verts**

**Avec en option** mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert

Prestations		Unité	Prix unitaire HT
Traitement	Déchets verts	Tonne entrante	19,85 €
Evacuation et traitement des refus de tri	refus de tri	Tonne livrée à la filière de traitement	75,00 €
TGAP	refus de tri	Tonne livrée à la filière de traitement	17,00 €
Evacuation et traitement des livraisons non acceptées	livraison non acceptée	Tonne livrée à la filière de traitement	75,00 €
TGAP	livraison non acceptée	Tonne livrée à la filière de traitement	17,00 €
Mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert	Déchets verts	Tonne livrée à la filière de compostage	15,00 €

3) avec l'entreprise ONYX EST (VEOLIA PROPRETE) pour :

**Lot n°3 : Tri des Journaux/Revue/Magazines et des cartons plats et ondulés**

**Avec en option** mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert

Prestations		Unité	Prix unitaire HT
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	JRM 1,11 Gdm 1,02 et cartons	Tonne* livrée à la filière de valorisation	24,81 €
Evacuation et traitement des refus de tri	Refus de tri	Tonne livrée à la filière de traitement	80,00 €
TGAP	Refus de tri	Tonne livrée à la filière de traitement	13,00 €
Evacuation et traitement des livraisons non acceptées	livraison non acceptée	Tonne livrée à la filière de traitement	74,75 €
TGAP	livraison non acceptée	Tonne livrée à la filière de traitement	13,00 €
Recettes minimales garantie de valorisation catégorie 1,02	catégorie 1.02	Tonne* livrée à la filière de valorisation	25,00 €
Recettes minimales garantie de valorisation catégorie 1,11	catégorie 1.11	Tonne* livrée à la filière de valorisation	61,16 €
Mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert	JRM et cartons plats ondulés	Tonne livrée à la filière de tri	13,05 €

**Délibération n° 2009/C10/03**

4) avec l'entreprise CHAZELLE TRI VALORISATION pour :

**Lot n°4** : Tri des Emballages Ménagers Légers

**Avec en option** mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert – **NON RETENUE**

<b>Prestations</b>		<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
<b>Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement</b>	<b>EML</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>249,00 €</b>
	<b>JRM 1,11 - Gdm 1,02</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>249,00 €</b>
<b>Evacuation et traitement des refus de tri</b>	<b>Refus de tri</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>58,00 €</b>
<b>TGAP</b>	<b>Refus de tri</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>17,00 €</b>
<b>Evacuation et traitement des livraisons non acceptées</b>	<b>livraison non acceptée</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>75,00 €</b>
<b>TGAP</b>	<b>livraison non acceptée</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>17,00 €</b>
<b>Recettes minimales garantie de valorisation catégorie 1,02</b>	<b>catégorie 1.02</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>10,00 €</b>
<b>Recettes minimales garantie de valorisation catégorie 1,11</b>	<b>catégorie 1.11</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>62,00 €</b>



**Délibération n° 2009/C10/03**

5) avec l'entreprise SOREPAR pour :

**Lot n°5 :** Tri des Journaux/Revues/Magazines et des Emballages Ménagers Légers collectés en mélange et de cartons 1.04-1.05  
**Avec en option** mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert

<b>Prestations</b>		<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
<b>Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement</b>	<b>EML</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>115,00 €</b>
	<b>JRM 1,11 - Gdm 1,02</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>115,00 €</b>
	<b>cartons 1,04-1,05</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Evacuation et traitement des refus de tri</b>	<b>Refus de tri</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>74,00 €</b>
<b>TGAP</b>	<b>Refus de tri</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>13,00 €</b>
<b>Evacuation et traitement des livraisons non acceptées</b>	<b>livraison non acceptée</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>74,00 €</b>
<b>TGAP</b>	<b>livraison non acceptée</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>13,00 €</b>
<b>Recettes minimales garanties de valorisation - catégorie 1,02</b>	<b>catégorie 1.02</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>10,00 €</b>
<b>Recettes minimales garanties de valorisation - catégorie 1,11</b>	<b>catégorie 1.11</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>65,00 €</b>
<b>cartons collectés séparément Recettes minimales garanties de valorisation - catégorie 1,04 et 1,05</b>	<b>catégorie 1.04 et 1.05</b>	<b>Tonne* livrée à la filière de valorisation</b>	<b>40,00 €</b>
<b>Mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert</b>	<b>JRM et EML</b>	<b>Tonne livrée à la filière de tri</b>	<b>27,77 €</b>

**Délibération n° 2009/C10/03**

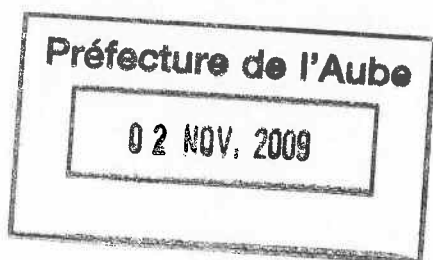
6) avec l'entreprise OURRY pour :

**Lot n°6 :** Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes, chargement et transport des déchets Ménagers et Assimilés

<b>Prestations</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
<b>Exploitation d'un centre de transfert des Ecrevolles, chargement et transport</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement</b>	<b>6,00 €</b>
<b>chargement et transport vers le centre traitement retenu au lot 1 du présent marché*</b>	<b>Tonne livrée à la filière de traitement/ kilomètre</b>	<b>7,200 €</b>
<b>fermeture du poste de transfert</b>	<b>forfait / 1/2 journée</b>	<b>650,00 €</b>
<b>Fonctionnement de la plate-forme technique</b>	<b>forfait / mois</b>	<b>1 500,00 €</b>

**AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

**PRECISE** que la Commission d'Appel d'Offres du 8 octobre 2009 a déclaré le LOT 7 infructueux (Mise à disposition d'un poste de transfert et de chargement du verre collecté sélectivement).



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 26 octobre 2009  
La Présidente,

A circular official seal of the "Département de l'Élimination des Déchets" is partially visible. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Daniele BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*